

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)

- 03-769 / 102117
Meganet Ventil, Ozturk, 1213 Petit-Lancy
nettoyage industriel de ventilation pour restaurants établis sur les cantons de Genève et de Vaud
besoins spéciaux de consommation
2 A
10.03.2003–13.03.2004 (Renouvellement/modification)
- 03-774 / 100042
Iford Imaging Switzerland GmbH, 1700 Fribourg
confection des papiers photographiques à Fribourg et à Marly
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
75 A
31.03.2003–01.04.2006 (Renouvellement/modification)
- 03-802 / 101512
Firstec SA, 1202 Genève
atelier des circuits électroniques: automate «Mimot» – ligne Phillips – tests fonctionnels
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
5 A
30.03.2003–01.04.2006 (Renouvellement/modification)
- 03-805 / 100789
AISA Automation industrielle SA, 1896 Vouvry
usinage CNC Mazak «H-500/40» et «FJV-20»
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
3 A
31.03.2003–01.04.2006 (Renouvellement/modification)

Permis de travail de nuit (sans alternance) (Art. 17 Ltr)

- 03-781 / 100578
Novartis Consumer Health SA, 1197 Prangins
production pharmaceutique (y compris conditionnement, flux matière et logistique)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
5 A
10.03.2003–28.08.2004 (Modification)
Dérogation basée sur l'art. 28 LTr

Permis de travail en continu (Art. 24 LTr)

- 03-765 / 100194
Schoeller Wavin Systems Swiss AG, 1680 Romont
fabrication d'articles en matière plastique
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
48 A
13.04.2003–29.01.2005 (Modification)
- 03-775 / 100591
Zwahlen et Mayr SA, 1860 Aigle
tubes inox et tubes étirés
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
32 A
19.01.2003–21.01.2006 (Renouvellement/modification)

Permis de travail du dimanche et de jours fériés (Art. 19 et 20a LTr)

- 03-800 / 109103
Laboratoire Dubois S.A., 2305 La Chaux-de-Fonds
département chronofiable – laboratoire de contrôle
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
1 A
09.03.2003–13.03.2004 (Nouveau permis)

(A = adultes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 45/29 50).

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)

- 03-502 / 100438
Philip Morris Products SA, 1425 Onnens VD
production ET à Onnens VD (fabrication de cigarettes et services techniques rattachés)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
32 A
31.03.2003–05.07.2003 (Modification)
- 03-505 / 100544
Fonderie de Moudon Gisling SA, 1510 Moudon
fusion
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
2 A
30.03.2003–01.04.2006 (Renouvellement/modification)

Permis de travail de nuit (sans alternance) (Art. 17 Ltr)

- 02-379 / 100400
Maillefer Plastiques Sàrl, 1338 Ballaigues
injection plastique
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
2 A
15.07.2002–16.07.2005 (Renouvellement/modification)

Permis de travail en continu (Art. 24 LTr)

- 03-534 / 108559
Sky Media Manufacturing SA, 1462 Yvonand
reproduction et assemblage
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
64 A
30.03.2003–01.04.2006 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr)

- 03-506 / 100999
Dixi Cylindre SA, 2400 Le Locle
atelier «grand décolletage» (machines CNC et grosses machines à came)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
4 A
09.02.2003–14.02.2004 (Renouvellement/modification)

- 03-535 / 100435
Presses Centrales Lausanne SA, 1002 Lausanne
montage et impression de «l'Agefi»
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
8 A
16.03.2003–03.09.2005 (Modification)

Autorisation pour travail de nuit et jours fériés (Art. 17, 19 et 20a LTr)

- 03-499 / 100686
Suter Viandes SA, 1844 Villeneuve
préparation viande fraîche / tranchage charcuterie
besoins spéciaux de consommation
85 A
03.02.2003–07.02.2004 (Nouveau permis)

(A = adultes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 45/29 50).

22 avril 2003

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail